

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cordon MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° URB 20/2024, le Maire de la Commune de Cordon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête, d'une durée de 33 jours, se déroulera :

Du 19 août 2024 au 20 septembre 2024 inclus.

Siège de l'enquête : le siège de l'enquête est fixé :

Mairie de Cordon – 3650 Route de Cordon – 747400 CORDON

Nom du commissaire-enquêteur :

Monsieur André BARBET, a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE pour assurer les fonctions de commissaire-enquêteur.

Modalités de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la Mairie de Cordon, où le public pourra en prendre connaissance du 19 Août 2024 au 20 Septembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la mairie : <https://mairie.cordon.fr/>

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public à la mairie de Cordon aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les informations environnementales sont consultables dans le dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête.

Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Permanences du commissaire-enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de Cordon, les jours et heures suivants :

- Lundi 19 août 2024 de 09h00 à 12h00
- Lundi 26 août 2024 de 16h00 à 19h00
- Samedi 07 septembre 2024 de 09h30 à 12h30
- Mercredi 11 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00 pour la cloture

Les observations et propositions du public peuvent être pendant la durée de l'enquête :

- consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique à la mairie de Cordon, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public

- adressées par courrier postal à l'adresse suivante :
Maire de Cordon
à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
3650 Route de Cordon – 74700 CORDON
- adressées par messagerie électronique : plu@cordon.fr

Concernant les observations et les propositions du public adressées par messagerie électronique :

- le dépôt des pièces jointes à l'appui des observations et propositions sera effectué dans des formats de type « document final » tels que les formats « images » ou « pdf » ;
- les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 méga-octets. Au-delà, elles devront être adressées au commissaire enquêteur sur support papier ou par courrier.

Clôture de l'enquête :

A l'issue du délai de l'enquête, les registres de l'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et seront clos et signés par lui.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera amené à se prononcer, par délibération, sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Le Maire,
François PARIS